

## Point sur le plan hydraulique agricole

Dossier de la rédaction de H2o  
February 2024

Alors que la colère agricole commençait tout juste d'ourdir, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, en déplacement en Vendée, a annoncé vouloir accélérer la finalisation du Plan Eau, notamment sur la question du fonds hydraulique agricole. Le gouvernement veut également accélérer le traitement des recours juridiques contre les retenues d'eau.

Doté de 20 millions d'euros (contre initialement 30 millions de prévu), ce fonds a plusieurs objectifs : améliorer tout à la fois le stockage de l'eau, la valorisation des eaux usées, la modernisation des systèmes hydrauliques, la réparation des fuites ou encore le approvisionnement des nappes phréatiques. Il s'inscrit dans le cadre plus global du Plan Eau prévu à hauteur de 475 millions d'euros par an et financé par une augmentation des redevances exigées par les agences de l'eau. Sur ces 475 millions, 47 millions étaient censés rester à la charge des agriculteurs (37 millions par la redevance sur les pollutions diffuses et 10 millions par la redevance irrigation). Le monde agricole ayant toutefois obtenu fin 2023 d'être exempté pour 2024 de ses augmentations de redevance, le ministère a donc se rassoudre à financer ce fonds à hauteur de 20 millions sur son propre budget, en attendant de trouver un nouveau compromis financier avec les agences de l'eau.

Par ailleurs, le ministère souhaite simplifier le cadre legal de la régulation des projets hydrauliques, y compris des retenues. L'objectif serait de "purger en 18 à 24 mois maximum l'ensemble des recours devenus désormais systématisques", a précisé le ministre. Au-delà des 150 projets de "bassines", 322 projets d'aménagements avaient été recensés en 2022 par le ministère. Parmi ceux-ci, 51 projets, pour un volume de 37,6 millions de mètres cubes, devaient être régularisés pour juin 2023. Depuis septembre 2022, 52 projets ont été régularisés, représentant 23,5 millions de mètres cubes, soit un peu moins du deux tiers du volume prévisionnel initial. Il s'agit aussi pour l'essentiel de projets de petite envergure pour du maraîchage en culture biologique ou des points d'eau pour abreuver le bétail en état, précise le ministère.

### Les %chos - À L'Eau l'Industrie les Nuisances